

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AVRIL 2022

Convocations adressées le 18 mars 2022

ORDRE DU JOUR

- **Présentation et vote du Compte Administratif 2021**
 - o **Commune et Lotissement**
- **Approbation du compte de gestion 2021**
 - o **Commune et Lotissement**
- **Affectation des résultats du 31/12/2021**
 - o **Commune et Lotissement**
- **Vote des taux d'imposition 2022**
- **Présentation et vote du budget 2022**
 - o **Commune et lotissement**
- **Infos et questions diverses**

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi premier avril, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Mme Aline GALLY, Maire.

Etaient présents : Mrs Vincent AHÜ, Francis PARENT, Adjoint ;
Mmes Brigitte BARBIER, Isabelle DOMINJON, Sandra FEVRE, Séverine GIORZA ;
Mrs Bruno BROUSSEAU, Pascal FEVRE ;

Absents excusés : Mrs Mickaël BROUSSEAU (pouvoir Aline GALLY), Yves POMMIER (pouvoir à Bruno BROUSSEAU)

Absents : -

Secrétaire : M. Vincent AHÜ



PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

▪ Commune

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2021 :

Section Investissement	:	Déficit	:	- 9 040.79 €
Section Fonctionnement	:	Excédent	:	<u>218 958.58 €</u>
Soit un résultat global de	:	Excédent	:	209 917.79 €

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021, et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2021 au budget 2022 comme suit :

* Section Investissement Article 1068 « excédent 9 040.79 €
Article 001 « déficit antérieur reporté »
▪ Dépenses : - 9 040.79 €

* Section Fonctionnement : Article 002 « excédent antérieur reporté »
▪ Recettes : + 209 917.79 €

▪ Lotissement

Le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la commune, qui fait ressortir les résultats suivants au 31/12/2021 :

Section Investissement	:	Excédent	:	4 168.05 €
Section Fonctionnement	:	Déficit	:	<u>- 3 828.67 €</u>
Soit un résultat global de	:	Excédent	:	339.38 €

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021, et décide d'affecter les résultats suivants au 31/12/2021 au budget 2022 comme suit :

**** Section Investissement**

Article 001 « Excédent antérieur reporté »

- Recettes : **4 168.05 €**

**** Section Fonctionnement :**

Article 002 « déficit antérieur reporté »

- Dépenses : **- 3 828.67 €**

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Visa Préfecture le :

▪ **Commune** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

▪ **Lotissement** :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 de la commune, dressé par Monsieur le Percepteur de Chablis.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Visa Préfecture le :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux 2022 à leur niveau de 2021, à savoir :

Taux 2022

⌘ Taxe Foncière sur bâti : **13.91 % + (Rappel : 21.84 % taux du département, soit 35.75%)**

⌘ Taxe Foncière non bâti : **33.80 %**

PRESENTATION DES BUDGETS 2022

▪ **Commune**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2022 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2022 de la Commune qui, après affectation des résultats, s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

** Section Investissement : 408 822.58 €

** Section Fonctionnement : 496 157.79 €

▪ **Lotissement**

Le Conseil Municipal examine en détail le projet du budget 2022 de la Commune préparé par la Commission des Finances. Il n'y apporte aucune modification.

Le Conseil Municipal vote le budget 2022 de la Commune qui, après affectation des résultats, comme suit :

** Section Investissement : Dépenses : 44 967.02 € et en recettes : 120 000 €

** Section Fonctionnement (s'équilibre en dépenses et recettes) : 132 172.62 €

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Préfecture le :

** **Renforcement électrique Rue Haute** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un renforcement électrique Rue Haute doit être réalisé par le SDEY. De ce fait, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle section A n°896 (angle Rue Haute / Rue à Denis) afin d'y apposer une armoire électrique. Le Conseil Municipal autorise le Maire d'acquérir cette parcelle.

** **SIVOS – bus** : Le Mairie expose au Conseil Municipal le problème du bus du SIVOS lors de la pause méridienne notamment la faible fréquentation et également le coût que représente ce service.

La séance a été levée à 21h00.

Varennès, le 4 avril 2022
Le Maire,
Aline GALLY

